Image not found or type unknown

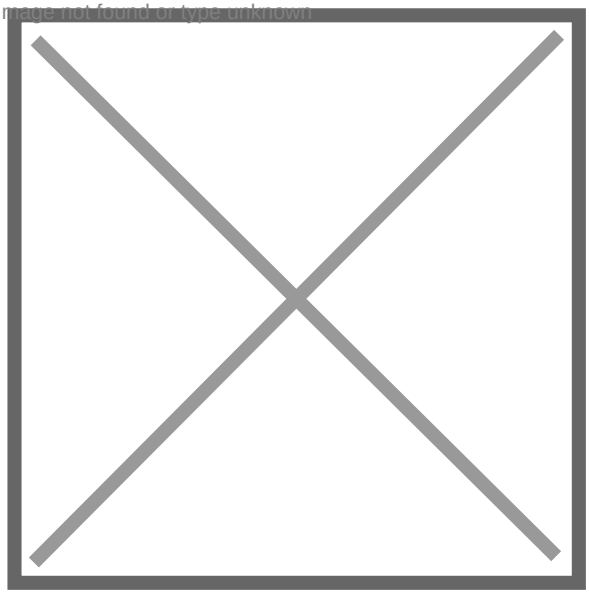

Problème de chaudière depuis 3 semaines

Par **Marilou B**, le **05/06/2012** à **08:49**

Bonjour,

Je viens vers vous pour être éclairée car là je suis un peu perdue.
Cela fait jour pour jour 3 semaines que la résistance du chauffeau est morte et que donc nous n'avons pas d'eau chaude dans le logement que nous habitons depuis un peu moins d'un mois (date d'entrée dans le logement 8 mai 2012).
Nous avons donc pu profiter de notre logement au maximum seulement une semaine au mois de mai.
Le propriétaire a refusé un premier devis qui était trop élevé à son goût et a demandé d'en voir un deuxième. Il a mis 9 jours à répondre à l'agence pour accépter le deuxième devis (le jeudi 31 mai dernier). Le plombier vient aujourd'hui faire les réparations (mardi 5 juin), cela fait donc 3 semaines sans eau chaude, comprenant 9 jours sans aucune nouvelle des propriétaires.
Nous avons demandé une réduction du loyer, puisque pendant trois semaines nous n'étions pas chez nous mais ces derniers ne donnent pas suite à notre demande
Ont-ils réellement le droit de refuser ? Quels sont mes droits dans ce litige ?

Merci d'avance..

Par **cocotte1003**, le **05/06/2012** à **09:23**

Bonjour, oui le bailleur est en doit de refuser puisqu'il a fait le necessaire pour trouver une entreprise pour réparer, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés